

AUX ORIGINES DES CONFLITS MULTIFORMES ENTRE LE CONGO ET LE RWANDA.

LES PRINCIPAUX ACTEURS, LEURS RESPONSABILITÉS HISTORIQUES, ET LES MOYENS ADÉQUATS D'Y METTRE DÉFINITIVEMENT FIN.

Jérôme-Emilien MUMBANZA MWA BAWELE,
Historien, Professeur
Emérite
Université de
Kinshasa
mumbazaje@
gmail.com

Introduction.

La République démocratique du Congo connaît, depuis la fin du régime du Maréchal Mobutu Sese Seko, une série de drames provenant principalement du Rwanda et parfois de l'Ouganda. Pour comprendre leurs profondeurs, leur long déroulement et espérer trouver des solutions durables, il est important de savoir que les conflits récents dans la région des Grands Lacs ont des racines profondes datant surtout de l'époque coloniale.

Certes, il serait bon de remonter aux véritables origines en évoquant le partage du royaume de Rwanda entre l'Etat Indépendant du Congo et l'Allemagne. Nous croyons cependant que les deux puissances coloniales avaient finalement réussi à faire des concessions pour maintenir l'intégrité du royaume Tutsi. Ces frontières n'ont plus jamais été remises en question comme on peut le lire chez Pierre Jentgen¹.

De toutes les façons, ceux des rares Banyarwanda restés à cette époque du côté de l'Etat Indépendant du Congo avaient automatiquement la nationalité congolaise et ne pourraient pas être à l'origine des nouvelles revendications identitaires. Leur langue, le « kihutu », pour reprendre l'expression du Professeur Paul Serufuri Hakiza, proche de toutes les autres langues bantoues de la région, ne pouvait pas non plus être à l'origine de la discrimination raciale ou ethnique comme c'est le cas pour le kinyarwanda.²

1 Pierre JENTGEN, *Les frontières du Congo belge*, IRCB, Bruxelles, 1952.

2 SERUFURI HAKIZA, P., « Ethnonyme et glossonyme les Bahutu du Nord-Kivu. Contribution à un débat » dans *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines*, VI-VII (2000), pp. 199-218.

Notre intention est de montrer que la transplantation des Banyarwanda au Kivu par les Belges, agissant au nom de la Société des Nations (SDN), d'abord, et puis de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est à l'origine des problèmes que connaissent actuellement les populations de la partie orientale du Congo, et plus précisément celles de la Province du Nord Kivu, et en partie, celles du Sud Kivu.

La responsabilité des Nations Unies s'accroît à partir de 1959, à la suite de la prise du pouvoir par Grégoire Kayibanda, un Hutu rwandais, après avoir renversé la monarchie Tutsi et instauré la République. A partir de 1962, les Nations Unies et le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), s'occupent de l'installation « provisoire » des réfugiés Tutsi dans la Province actuelle du Sud Kivu. Cette installation « provisoire » est devenue, comme tout le monde le sait, « définitive » car le Rwanda, dominé par les Hutu jusqu' en 1994, n'était point disposé à accueillir les anciens dominateurs.

A partir de 1967, le Président congolais, Joseph-Désiré Mobutu, va à son tour compromettre l'avenir du pays, en prenant comme Directeur de Cabinet, l'Ingénieur Barthélemy Bisengimana, un réfugié Tutsi rwandais ayant fait des études à l'Université Lovanium de Léopoldville. Ce dernier va confier des postes importants aux autres réfugiés Tutsi rwandais ayant terminé les études dans les trois universités congolaises : Université Libre du Congo (Kisangani), Université Lovanium de Kinshasa (Kinshasa) et l'Université Officielle du Congo (Lubumbashi).

Placés comme cadres dans tous les secteurs clés des finances (Gécamines, Douanes, etc.), et dans les organes du gouvernement, ils gagnent des sommes importantes d'argent. Grâce à l'argent facilement gagné, ils vont acquérir de vastes étendues de terres dans la partie orientale du pays. Ainsi, par exemple, Barthélemy Bisengimana lui-même va acquérir en propriété toute l'île d'Idjwi, au Sud du Lac Kivu.

Toujours avec l'appui du Directeur de Cabinet, les réfugiés Tutsi obtiendront la nationalité collective en mars 1971, alors que l'Ordonnance Présidentielle ne concernait que les Banyarwanda établis au Congo avant 1960. C'est donc le retrait de cette nationalité collective, en 1974, qui fut présenté comme une « discrimination d'une ethnie minoritaire », l'ethnie « Banyamulenge » composée essentiellement de groupes Tutsi habitant le Congo depuis l'époque précoloniale et qui parlent toujours le « kinyarwanda ». Ils déclenchèrent donc « une rébellion » qui a provoqué la chute du Maréchal Mobutu Sese Seko en mai 1997.

Le Président Laurent-Désiré Kabila, en s'alliant aux « rebelles », les soi-disant « Banyamulenge », va commettre une dernière erreur qui explique les déboires sans fin que nous connaissons depuis près de 25 ans. Toute l'armée formée par le Président Mobutu a été détruite et les troupes congolaises furent commandées par les généraux et officiers rwandais, n'ayant rien

à avoir avec les transplantés des années (1937-1951) et les réfugiés des années (1959-1962). Le commandant en Chef de notre armée fut le Général rwandais James Kabarebe, qui était en même temps le Commandant en Chef de l'armée rwandaise.

Durant les 18 ans au pouvoir du Président Joseph Kabila, (2001-2018) les Congolais feront face aux multiples « rébellions » des faux Tutsi originaires du Congo et réfugiés au Rwanda. La fin de chaque mouvement insurrectionnel était marquée par le mixage ou l'incorporation des soldats rwandais dans notre armée, avec leurs grades et avantages. Les hommes de troupes étaient encouragés à retourner à la vie civile et à s'insérer dans les territoires, toujours à l'Est du Congo. Les leaders politiques de ces mouvements furent admis dans tous les organes de l'Etat. Ils sont devenus Vice-Président, ministres dans des secteurs -clé, députés et sénateurs.

Pour ce faire, ils disposaient de l'un des premiers réseaux sociaux de téléphonie mobile en RDC, appelé à l'époque Tigo. D'autres informations, non moins importantes, étaient obtenues auprès des responsables politiques par le biais de jolies demoiselles rwandaises qui leur étaient offertes comme secondes ou premières épouses.

Ce document reprend une ancienne communication présentée au premier symposium international de l'Université de Kinshasa sur les conflits dans la région des Grands Lacs africains (décembre 2000). Elle avait comme titre : « Une seconde « Mission immigration Banyarwanda » à l'intérieur de la R.D.C. Solution pour une paix durable dans la région frontalière du Kivu ? »

Cette réflexion voudrait donc compléter les données et mieux expliquer la complexité des problèmes, étant donné les visées divergentes des principaux acteurs. Nous espérons donc que les négociations en cours, à partir de nombreuses initiatives locales, régionales, africaines et étrangères, iront au fond des choses et que les solutions durables seront trouvées.

Dans les lignes qui suivent, nous allons communiquer des informations complémentaires et dégager le partage des responsabilités, avant de proposer des solutions que nous croyons les moins coûteuses, si les hommes que nous avons gracieusement accueillis acceptent de continuer à profiter de notre hospitalité.

Soulignons une fois de plus que le but de cette communication est de montrer d'abord comment la Belgique, ancienne puissance coloniale, porte la plus grande responsabilité historique dans la crise qui embrase actuellement les pays des Grands Lacs, principalement dans la crise rwando-congolaise. Nous croyons que la Belgique a réellement mal agi en voulant résoudre les problèmes qui se posaient dans un territoire sous mandat par une cession gratuite des terres appartenant à des populations habitant une large partie de sa colonie, sachant bien que les populations

locales étaient elles aussi en pleine croissance démographique comme au Rwanda voisin.

En effet, la transplantation des Banyarwanda au Kivu fut décidée d'en haut et n'a pas tenu compte des conséquences déplorables sur l'évolution des relations sociales, culturelles, politiques et économiques entre les populations autochtones et les immigrés Banyarwanda. Ces derniers bénéficiaient de l'appui de l'État dans le partage des terres qui n'étaient pas les leurs. Les Belges n'ayant apporté aucune solution aux problèmes qui se posaient déjà à leur époque et surtout à la veille de l'indépendance, ils ont légué aux Gouvernements congolais successifs, une situation qui n'a fait qu'empirer pour aboutir au stade actuel, où les populations du Kivu connaissent des souffrances indescriptibles depuis plus de trois décennies.

Nous voulons ensuite montrer que les responsables congolais, spécialement au niveau national, ont apporté des réponses qui ne rencontraient pas les préoccupations réelles des populations locales. Les erreurs se succèdent donc depuis Joseph-Désiré Mobutu jusqu'à Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, en passant par Laurent-Désiré Kabila et Joseph Kabila Kabange. La lutte pour la survie que mènent les populations autochtones, ne pourra prendre fin que si les causes réelles et permanentes venaient à disparaître.

C'est pourquoi nous avons proposé une seconde « Mission immigration Banyarwanda »³, installés au Kivu, vers l'intérieur de la République démocratique du Congo, à défaut de pouvoir les renvoyer chez eux au Rwanda. Cette proposition de l'an 2000 sera accompagnée d'une deuxième qui va toujours dans le même sens, dans la mesure où elle vise à couper le cordon ombilical avec le Rwanda et à cesser de faire prévaloir des revendications infondées.

Notre communication comprend cinq petits points. Après avoir décrit les conditions d'immigration programmée des Banyarwanda au Congo, nous montrerons l'évolution des relations entre les deux communautés qui débouchent sur le conflit actuel. Les trois autres parties proposent, en prenant à témoin la Belgique pour les actions posées en tant que puissance colonisatrice, quelques pistes de solution dont la plus importante semble être une seconde « migration Banyarwanda » à l'intérieur de la République démocratique du Congo. Il s'agit, pour tous les Banyarwanda, de rompre définitivement le cordon ombilical avec leur patrie d'origine.

3 SPILTAELS, R., « Transplantation des Banyarwanda dans le Kivu-Nord », dans Problèmes d'Afrique centrale, VI (1953)20, 110-116, spécialement p. 110. A propos des études pseudoscientifiques on pourrait lire SEMADWINGA, D., La dynamique des institutions politiques du Rwanda ancien dans le territoire des Bashi et autres populations du Kivu au Congo, Mémoire de Licence en Philosophie et Lettres, Groupe Histoire, Université Lovanium, Kinshasa, 1970. En ce qui concerne le point de vue des Nande et Bashi, on peut lire utilement ces deux ouvrages : Léonard Kambere Mohindo, Après les Banyamulenge, voici les Banyabwisha aux Kivu, Éditions Yira, Kinshasa, 1999; idem, Voici les Banyabwisha aux Kivu. Carte ethnique du Congo Belge en 1959, Éditions Yira, Kinshasa, 1999.

Nous voulons dire qu'il faudra envisager d'éloigner les Banyarwanda, implantés au Congo des régions frontalières de l'Est. Ce déplacement négocié avec l'aide de la communauté internationale est le seul élément capable de permettre aux Congolais du Kivu et aux Banyarwanda devenus Congolais de pouvoir vivre en paix. Dans leurs nouveaux territoires d'accueil, les Banyarwanda devraient apprendre à vivre en symbiose avec les autres peuples natifs de ce pays.

Voyons à présent comment la situation conflictuelle que nous analysons a commencé et a évolué jusqu'au stade actuel. Commençons par l'immigration programmée des Banyarwanda à l'Est du Congo qui est à la base de tous les problèmes actuels.

I. Les conditions d'immigration programmée des Banyarwanda au Congo belge.

L'implantation des Banyarwanda au Congo belge ne s'est pas déroulée en une seule fois, ni en une seule année. Au contraire, elle s'est étendue de 1937 à 1951 comme on peut le lire dans ce tableau et dans les citations qui vont suivre. Elle fut causée par les famines consécutives qui frappaient ce petit pays, le plus peuplé d'Afrique en terme de densité de la population. Le tableau N°1 montre l'évolution des activités et les résultats atteints par les agents chargés de l'immigration.

Tableau N°1. Les implantations des Banyarwanda au Congo belge de 1937 à 1945.

Dates	Nombre total d'immigrants installés.	
Fin 1937	354	-aide des autorités indigènes du Rwanda.
Fin 1938	629	Tenir compte que les débuts sont les plus difficiles.
Fin 1939	743	-Opposition sournoise des autorités du Rwanda.
Fin 1940	1. 453	-Propagande Rwanda.
Fin 1941	1. 931	
Fin 1942	2. 169	-accalmie.
Fin 1943	3. 718	-disette Rwanda.
Fin 1944	6. 050	-Idem.
Fin juin 1945	6. 173	Est considéré comme saturé. (2).
En 8, 5 ans	23. 160	

La propagande administrative était donc menée auprès du Roi et des chefs ainsi qu'auprès des sujets, les premiers concernés. Ainsi on peut noter que les sujets étaient massivement gagnés pendant la disette.

En ce qui concerne les chefs et le Roi, il apparaît qu'ils n'avaient pas le même entendement que les Belges qui organisaient les opérations. L'accord et l'appui ainsi que l'opposition du Mwami s'expliquent par les visées expansionnistes. C'est exactement la même chose que les autorités actuelles veulent réitérer. Mais écoutons d'abord le témoignage du responsable de la « Mission Immigration Banyarwanda » publié en 1952 :

« Au début, le « Mwami » du Rwanda et les chefs ont donné tout leur appui moral et une aide matérielle conséquente ; ensuite, se rendant compte qu'ils devaient abandonner tout espoir de pouvoir revendiquer des droits sur les terres occupées au Congo par les Banyarwanda, ils ont changé d'attitude et il semble bien que celle-ci soit devenue sournoisement hostile »⁴.

La deuxième phase qui commence à la fin de 1945, est orientée vers les territoires de Fizi, Lubero, Rutshuru, Masisi et Kalehe. Après l'aménagement des collines par les agents de M.I.B., chacune d'elles recevait le nombre déterminé d'immigrants. A ce propos, le chef de la M.I.B., s'exprime en ces termes :

« Depuis le début de l'action de la M.I.B., les nombres d'immigrants Banyarwanda inscrits et dirigés vers les zones d'immigration des territoires de Masisi et Rutshuru ont évolué de la manière suivante :

Tableau N°2. Les implantations des Banyarwanda au Congo belge, de 1949 à 1951.

En 1949	2. 777 familles	Soit environ 12.500 personnes.	
En 1950	4.837 familles	Soit environ	21.500 personnes.
En 1951	1.723 familles	Soit environ	7.700 personnes.
Total	9. 337 familles	Soit environ	41. 700 personnes. (4).

Les chiffres que nous venons de fournir ne reflètent qu'une partie de la réalité car, Monsieur le Commissaire de District, R. Spitaels, Chef de « Mission Immigration Banyarwanda » faisait remarquer ce qui suit :

« Cette immigration ne doit pas être considérée comme définitive. Notre action est, en effet basée sur la plus complète liberté. L'immigrant qui n'est pas satisfait de son sort au Kivu est, nous l'avons dit, libre de retourner au Rwanda. Cela arrive régulièrement, mais pas fréquemment. La situation dans ce domaine est normale et nous paraît saine. Les populations transplantées gardent d'ailleurs des relations suivies avec les parents et amis restés au Rwanda. Il y a d'autre part une immigration des parents des nouveaux immigrés venant solliciter l'occupation des terres voisines des leurs. Enfin, il faut signaler qu'un certain nombre de Banyarwanda s'engagent chez les colons de la région et s'installent sur les concessions

4 SPITAELS, R., art. cit., p.111.

agricoles de ceux-ci. On peut estimer le nombre de ces travailleurs de 500 à 700 individus plus familles »⁵.

Ajoutons qu'en dehors des régions agricoles du Kivu où les colons faisaient appels aux ouvriers Banyarwanda, les cités minières du Haut-Katanga recrutaient aussi un bon nombre d'ouvriers en provenance du Rwanda, à cette même époque.

Telles sont dans les grandes lignes des réalisations de la « Mission Immigration Banyarwanda » qui, aux dires de son chef, avait largement atteint les premiers objectifs. Il restait à leur donner l'indispensable caractère de pérennité et, pour cela, il fallait intégrer le financement de toutes les actions dans le Plan Décennal. Soulignons pour terminer la dimension internationale de cette entreprise. En effet, le projet était connu et même encouragé par les agents de l'O.N.U. à la fin des années 1940 :

« Notre œuvre de transplantation de populations Banyarwanda apparaît comme une grande œuvre humanitaire et il nous plaît de rappeler que M. Laurentie, délégué français auprès de la « Mission de visite de l'O.N.U. » au Ruanda-Urundi a déclaré en 1948, après avoir examiné sur place les données du problème, qu'il serait heureux de voir recommander à la Belgique de mettre au point l'émigration d'une partie de la population du Ruanda-Urundi au Congo Belge ».⁶

Voyons à présent comment les immigrés Banyarwanda n'ont pas pu nouer des relations avec les populations locales du Nord Kivu. Ils jouissaient en effet d'une réelle autonomie par rapport aux populations locales.

II. Les relations entre les populations locales et les immigrés Banyarwanda

Nous venons de voir avec le chef de la « Mission immigration Banyarwanda » comment l'action des Belges a été menée du côté du Rwanda. Rien de précis n'a été dit à propos des chefs et des populations congolaises qui devaient accueillir les Banyarwanda sur leurs terres. On insiste seulement sur le fait que les terres qui allaient être mises en valeur par les Banyarwanda étaient inhabitées et même inexploitées. Les opérations se déroulaient donc loin du contrôle des chefs locaux.

Les sites sont choisis et aménagés uniquement par les agents de la « Mission Immigration Banyarwanda ». En plus, ce sont les mêmes agents qui acheminent les candidats inscrits et admis depuis le Rwanda jusqu'à Goma, et ensuite jusqu'aux sites respectifs. Sur les sites, ils reçoivent du petit outillage pour les travaux d'installation. Le ravitaillement en vivres leur est accordé pendant six mois, le temps de s'assurer des vivres provenant de leurs propres cultures. En effet, la plupart des plantes cultivées dans

5 SPITAEELS, R., art. cit., p.116.

6 SPITAEELS, R., art. cit., p. 116.

la région rapportent au bout de quatre mois.

Durant les deux premières années, à dater de leur installation, ils sont exemptés « d'impôt colonie », « de taxes chefferie », « de corvées », etc. Recensés au fur et à mesure de leur arrivée, ils reçoivent les nouvelles pièces d'identité sur présentation de celles qu'ils avaient au Rwanda. Nous pensons qu'il s'agissait des pièces d'identité congolaises, ce qui résolvait du coup le problème de leur nouvelle nationalité, tout en restant libres de rentrer au Rwanda s'ils le voulaient et de garder des relations suivies avec les parents⁷. Cette attitude, nous le savons, est gardée jusqu'à ce jour par toutes les vagues d'immigration des Rwandais.

L'isolement institutionnel dans lequel ils sont placés ne leur permet pas de se mêler facilement aux populations autochtones qui les accueillent. Parlant de leur situation politique, le chef de la « Mission Immigration Banyarwanda » écrit :

« Lorsque les occupants d'une unité foncière se sont fixés, ils désignent eux-mêmes leur chef de colline. Après l'occupation d'une zone entière, zone comprenant 400 à 500 familles, tous ses habitants mêlés, par vote secret, élisent un notable. Les notables restent placés sous l'autorité du chef congolais investi, ayant droit coutumier des terres occupées par les immigrants. Cette innovation en matière politique inspirée par nos idées démocratiques et par le fait que les indigènes transplantés sont d'origine clanique et familiale très diverse rencontre l'assentiment des intéressés qui, souvent, en quittant le Rwanda, espère se soustraire à la tutelle des Tutsi »⁸.

Notons ici que les conditions de mise des communautés autonomes d'immigrés sous la tutelle des chefs congolais investis ne sont pas clairement précisées et devaient avoir posé un certain nombre de problèmes, d'autant plus que l'exploitation des terres par le Banyarwanda n'est soumise à aucun droit coutumier local. Les responsables de la « M.I.B. » étaient d'avis que « les immigrants Banyarwanda » occupaient des terres vierges sur lesquelles les droits de rares autochtones se réduisaient à peu de chose⁹.

Tant que la colonisation était encore là et que les Banyarwanda ne sortaient pas des terres qui leur étaient accordées gratuitement au nom d'une mission humanitaire, les populations autochtones ne se plaignaient

7 SPITAEELS, R., art. cit., p. 116.

8 SPITAEELS, R., art. cit., p. 114.

9 SPITAEELS, R., art. cit., p. 114. « Ici les familles occupent les terres vierges sur lesquelles les droits des rares autochtones se réduisent – et encore- à des droits de passage et de poursuite de quelque gibier, peuvent exploiter en commun une « colline », chacun selon ses besoins et ses possibilités, s'y créera des droits individuels par son travail et par sa mise en valeur des terres familiales qu'il délimitera suffisamment. Plus tard, sans doute, devrons-nous adapter aux circonstances nouvelles le droit foncier coutumier, mais en attendant, la formule adoptée, plus souple et plus conforme à la mentalité indigène, me parait de loin préférable à celle d'abornement des parcelles individuelles ». Voir PIRUNDEN, K.-BRUYNS, L. « De geleide Immigratie van de Banyarwanda in Kivu », dans Zaïre, VI (1952)3, pp. 251-272.

pas ouvertement. Ajoutons que cette installation des étrangers imposée par la haute autorité hiérarchie coloniale allait s'accompagner d'autres éléments, toujours plus favorables aux nouveaux venus.

Dès l'installation des immigrants, chaque colline allait posséder ses équipements collectifs : routes, dispensaires, gîtes d'étapes, écoles, etc. Les écoles serviront pour l'instruction des enfants Banyarwanda qui deviendront rapidement des auxiliaires des Blancs dans plusieurs domaines. Après l'indépendance du Congo, toutes les mesures d'encadrement tendant à éviter la saturation des sites et la dégradation rapide des terres colonisées ne seront plus respectées.

Ainsi, ce que les techniciens de la « Mission Immigration Banyarwanda » craignaient dans cette région des collines, c'est-à-dire, la saturation humaine qui détruit en peu de temps le « capital sol » comme au Rwanda est arrivé au milieu des années 1960. Depuis lors, les débordements des territoires bien délimités deviennent inévitables pour les immigrés. Les chefs coutumiers et les responsables administratifs doivent intervenir continuellement pour le règlement des conflits fonciers. Les conflits fonciers de plus en plus nombreux sont dus avant tout à la croissance incontrôlée des Banyarwanda, renforcée par les migrations clandestines.

Se croyant comme en pays conquis, les Banyarwanda n'hésitent pas d'utiliser les moyens forts pour étendre leurs terres. C'est cela que les populations autochtones dénoncent depuis des années et comme l'administration congolaise se montre impuissante, les natifs sont obligés de s'organiser pour défendre leurs droits. Telle est la raison d'être des Mayi-Mayi, milices armées d'autodéfense très populaires au Kivu. Ajoutons qu'aux anciens Mayi-Mayi se joignent les Wazalendo qui combattent aux côtés des Forces Armées congolaises (FARDC)¹⁰.

C'est le moment de revenir un peu en arrière pour montrer une autre circonstance qui est encore plus dramatique pour les populations du grand Kivu, celle de l'arrivée massive des réfugiés rwandais, spécialement des Tutsi, après le renversement de la monarchie par les Hutu. Ce changement de régime a obligé les anciens maîtres à se retirer vers le Tanganyika et surtout au Congo belge.

Nous pouvons passer maintenant à la seconde étape de l'installation des Banyarwanda, de souche Tutsi, dans les environs de Bukavu, au Sud Kivu, et les relations conflictuelles qui vont suivre.

10 KALAMBAY LUMPUNGU, *La législation foncière de la République démocratique du Congo accorde des facilités d'acquisition des terres en dehors des droits coutumiers. Droit civil II. Régime Foncier*, Presses Universitaires du Zaïre (PUZ), Kinshasa, 1988.

III. L'installation des réfugiés Tutsi rwandais dans l'Est du Congo (1959-1962)

A en croire certaines déclarations des responsables de la « Mission Immigration Banyarwanda », les vagues des transplantés dans le Nord-Kivu étaient majoritairement composées de Hutu. Les Tutsi, maîtres du pays, préféraient rester au Rwanda.

Les événements tragiques que connaît le Rwanda en 1959 avec le renversement de la monarchie Tutsi par les Hutu majoritaires, constituent pour le Congo Belge une seconde occasion d'accueillir, malgré lui, des centaines de milliers de Rwandais, appartenant cette fois-ci à l'ethnie Tutsi. La Belgique qui a été incapable d'empêcher le premier massacre des Tutsis au Rwanda même, assistera presque impuissante à l'arrivée massive des réfugiés au Congo Belge.

Durant cette époque, nous le savons, le Congo Belge vit dans la fièvre de l'indépendance et cherche à signer des accords avec la Belgique, dans les domaines politiques, économiques et militaires. Cela se passait dans les deux tables rondes tenues de janvier à mai 1960. Cette nouvelle vague des réfugiés Tutsi rwandais lui sera plantée comme une épine dans le dos, dont il devra souffrir presque seul durant toutes les années à venir.

Le Nord-Kivu étant déjà saturé par les transplantés, il fallait orienter les réfugiés politiques vers le Sud Kivu. Ils seront alors placés dans des sites choisis à environ 80 Km au Nord de Bukavu¹¹. Pour avoir une idée sur leur nombre, nous pouvons préciser qu'il y avait au total 30.000 personnes de tout âge, vieux, adultes, jeunes et enfants. Ils furent déployés sur un terrain montagneux, allant de 1.600 m à 2.200 m de hauteur. Les villages furent construits à plusieurs niveaux selon la nature du terrain.

Les activités de leur installation, confiées à la Lingue des sociétés de la Croix-Rouge, se sont déroulées de la manière suivante :

Après avoir abattu les arbres, ils ont commencé par construire les villages et cultiver les champs. Les maisons construites étaient remises régulièrement à des familles selon leur importance. Il en fut de même pour l'espace à cultiver. D'autres maisons étaient construites pour abriter des écoles, des dispensaires et des foyers sociaux. Chaque village avait un tailleur, un forgeron, un cordonnier, des charpentiers et des menuisiers pour fabriquer les meubles et les bancs scolaires.

Pour terminer, on leur a offert des poules, des chèvres, des moutons, et finalement des vaches, pour leur permettre de revenir à leur vie normale. On a aussi aménagé les étangs pour la pisciculture en vue d'augmenter les aliments à protéines. Tout était donc fait pour leur assurer une vie normale comme autrefois chez eux. (Extrait du film de Henry Brandt,

¹¹ Pendant que les anciens réfugiés Tutsi installés provisoirement au Sud-Kivu, s'appellent aujourd'hui « Banyamulenge », ceux du Nord Katanga sont appelés « Banyavira ».

intitulé « Opération Banyarwanda », tourné au Burundi et dans la Province congolaise du Kivu, 1962-1964).

Ce que nous voulons rappeler ici, c'est la dimension internationale du problème qu'on semble oublier de nos jours. Toutes les actions qui ont été menées par les Belges présents au Congo, au nom de la SDN, puis de l'ONU, jusqu'au 30 juin 1960, et celles menées en 1962 par l'ONU, avec le concours du Haut-Commissariat aux réfugiés (H.C.R.), organisme spécialisé des Nations Unies, relèvent totalement de la communauté internationale. Il en était ainsi du choix des sites, de leur aménagement, du ravitaillement des camps et de l'intégration progressive des réfugiés dans le monde rural comme dans les villes du Congo.¹² Ajoutons qu'en plus du gros lot qui était installé au Sud Kivu, un petit nombre de réfugiés Tutsi sera orienté vers le Tanganyika, un District situé au Nord-Est de la Province du Katanga.

Notons surtout que ces installations voulues temporaires, vont se perpétuer à cause des rivalités ethniques qui se renforcent au Rwanda et la domination des Hutu qui se poursuit jusqu'au renversement du régime, après l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994.

La Belgique a donc été incapable de résoudre le problème des réfugiés Tutsi avant l'indépendance du Congo et avant celle du Rwanda. En outre, il n'y a jamais eu de réconciliation nationale dans l'ancien royaume Tutsi du Rwanda. Ainsi, après un encadrement plus ou moins prolongé des réfugiés rwandais par le H.C.R., ceux-ci ont été oubliés par la Communauté internationale, pour diverses raisons, dont les troubles politiques à l'Est du Congo. Le Congo, la terre d'accueil, allait supporter seul le poids de cette population au comportement insaisissable qui, par divers mécanismes, réussira à trouver une place au sein de la population congolaise.

Il suffit de révéler le fait que les jeunes Tutsi ont étudié dans nos universités sous l'identité des Rwandais et avec l'aide des organismes internationaux, dont l'UNESCO. Après leurs études, ils ont commencé à se diluer progressivement dans la masse des Banyarwanda transplantés. Profitant de la naïveté des cadres administratifs congolais, ils reçoivent des pièces d'identité congolaise et occupent des postes importants dans l'Administration et les Affaires, grâce à l'un des leurs, Barthélemy Bisengimana Rwema, placé au sommet de l'État en sa qualité de Directeur du Bureau du Président Mobutu, dont nous avons parlé plus haut.

Plus que les anciens transplantés, les nouveaux réfugiés politiques gardent des liens étroits avec les membres des familles restés au Rwanda et aimeraient bien y retourner un jour s'ils parvenaient à reconquérir le pouvoir. Ils participaient ainsi à toutes les réunions clandestines où se décidaient des actions à court et à long termes pour la reconquête du

12 La République démocratique du Congo ne cesse de rappeler tous ces faits aux organisations internationales pour démontrer la vraie identité des Banyamulenge et les fausses revendications de la nationalité congolaise par ces derniers.

pouvoir. Au Congo même, ceux qui ont amassé des richesses acquièrent des propriétés et s'occupent des affaires qui leur donnent une puissance sociale, économique et politique sur les autochtones du Kivu, dont ils veulent devenir des représentants dans les organes centraux du gouvernement.

Ajoutons que le maintien dans la région du Kivu reste capital pour les Tutsi vivant au Congo. D'un côté, ils prolongent les terres rwandaises en territoire congolais et revendiquent ce droit « séculaire » par des études pseudo-scientifiques réalisées par les premiers historiens formés au Congo à partir des années 1970¹³. Mais, de l'autre côté, le Kivu reste une base solide pour la reconquête du pouvoir et le renversement des Hutu.

Telle est l'origine des conflits qui opposent dans le Sud-Kivu, les populations autochtones aux « usurpateurs » d'origine rwandaise. En effet, si les transplantés avaient obtenu des terres grâce à la puissance coloniale, les anciens réfugiés se sont installés au Congo avec la bénédiction de l'O.N.U., la seule volonté des Congolais ne suffit pas pour sauvegarder à la fois les intérêts des natifs et ceux des envahisseurs étrangers.

Passons à présent à la quatrième partie qui montre les propositions faites jusque-là par les responsables congolais pour essayer de résoudre les conflits entre les natifs et les étrangers en provenance du Rwanda.

IV. Les pistes de solutions proposées par les responsables congolais

La situation des transplantés Banyarwanda au Congo, nous l'avons dit, n'avait pas été précisée par les Belges qui étaient à la base de l'immigration programmée vers le Congo. Quant au problème des réfugiés Tutsi, nous avons montré également la culpabilité de la Belgique qui n'a pas réussi, avant et après l'indépendance, à favoriser la réconciliation entre les deux groupes ethniques qui se trouvent au Rwanda.

Les autorités de la première République du Congo, confrontées aux multiples problèmes relatifs à l'éclatement et à l'unification du pays, n'avaient pas eu suffisamment de temps pour se pencher sur le statut des Banyarwanda transplantés ou sur celui des réfugiés logés aussi dans l'Est du pays.

C'est sous la seconde République que le Président Joseph Désiré Mobutu sera confronté à ce problème, sans jamais y trouver une solution véritable, sans doute parce que les données du problème pouvant conduire à une solution durable dépassaient le seul cadre du Congo.

Signalons d'abord les deux erreurs de Mobutu, avant de revenir sur

13 La question de nationalité en République démocratique du Congo ne se pose pour ainsi dire que pour les différentes couches des Banyarwanda installés dans les deux provinces : le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Les transplantés comme les réfugiés veulent faire du Kivu le prolongement des terres rwandaises. Ils veulent jouir d'une double identité qu'ils peuvent brandir selon les intérêts du moment.

la solution proposée de son temps. Le Président Joseph-Désiré Mobutu a commis une double erreur politique dont les Congolais payent encore les frais. Il a d'abord accordé aux Tutsi rwandais, à travers son Directeur du Bureau, Barthélemy Bisengimana, des avantages inconsiderés, au niveau de l'État, des entreprises étatiques et des Affaires.

Ainsi, l'argent gagné facilement au Congo a servi non seulement à la reconquête du pouvoir au Rwanda, mais aussi à la colonisation du Kivu, par les Tutsi. Pendant des années, les Tutsi ont représenté les autochtones dans les organes politiques du pays. Le Président Mobutu a ensuite accordé un soutien inconditionnel au régime Hutu du Rwanda. Ce qui lui a attiré beaucoup d'ennuis de la part de ses protégés Tutsi. La dernière erreur est à la base de leur participation au conflit armé qui l'a chassé du pouvoir.

Sans doute poussé par son Directeur de Bureau, le Président Mobutu avait cru pouvoir résoudre la situation inconfortable des Banyarwanda vivant au Congo, par une attribution collective de nationalité en mars 1971. Mais les réactions ont été vives dans tous les milieux coutumiers du Kivu, et il a dû revenir sur cette loi en 1974, pour ne laisser aux Banyarwanda que la nationalité par adoption, suivant la demande individuelle. Cette voie juridique n'a donc pas apporté la paix au Congo, principalement dans la province du Kivu où les Banyarwanda réclament des droits, en évoquant la responsabilité historique de la Belgique qui avait arraché une partie du royaume du Rwanda. Il faudrait encore savoir si la partie du royaume restée aux mains du Roi des Belges et le Souverain de l'État Indépendant du Congo, Léopold II, est comparable à l'ensemble du territoire occupé par les Banyarwanda, transplantés au Nord Kivu depuis 1937 jusqu'au en 1951, et par ceux installés au Sud Kivu par le Croix-Rouge entre 1959 et 1962.

Les travaux de la Conférence Nationale souveraine (C.N.S.) sont revenus sur la question de la nationalité et la décision a été unanime : les Banyarwanda doivent demander individuellement la nationalité par adoption¹⁴. Ce refus catégorique d'accorder la grande nationalité à tous les Banyarwanda vivant au Congo, sans distinguer les transplantés des réfugiés, fut pour les Banyarwanda, devenus « Banyamulenge », un motif de révolte pour chasser Mobutu du pouvoir et réaliser la véritable occupation du Kivu et de l'Ituri, après avoir chassé les Hutu du pouvoir.

Le retour des Banyarwanda, désormais qualifiés de « Banyamulenge », dans les rangs de l'A.F.D.L. et les responsabilités qui leur étaient accordées dans le premier Gouvernement de la Troisième République ne faisaient que reprendre les anciennes erreurs commises lors de la deuxième République.

Le Président Laurent-Désiré Kabila a donc commis une erreur fatale qui a conduit à la destruction de l'armée congolaise formée sous Mobutu. Plusieurs généraux et autres officiers supérieurs ont été éliminés lors

¹⁴ Nombreux furent les « délégués des deux Kivu d'origine rwandaise dont le mandat n'avait pas été validé par la Conférence Nationale Souveraine (CNES) tenue de 1992 à 1995.

des séjours de recyclage dans les camps de Mbanza-Ngungu et de Kitona. Notons aussi que ceux qui étaient restés obéissaient désormais aux ordres des généraux rwandais qui, eux, obéissaient aux ordres du Gouvernement rwandais.

Telle est la raison pour laquelle le Président Laurent-Désiré Kabila a été attaqué directement par le Rwanda, après sa tentative de se débarrasser de ses « compagnons d'armes » qui se considéraient comme les vrais maîtres du Congo. Son maintien momentané au pouvoir n'a été rendu possible que grâce à l'intervention imprévue des pays amis dont l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie.

N'ayant pas obtenu ce qu'ils cherchaient réellement, c'est-à-dire l'occupation des deux provinces du Kivu et même une partie de la Province du Maniema, pour l'agrandissement des terres rwandaises (ce qu'ils auraient exigé et obtenu de la part de Laurent-Désiré Kabila), les Tutsi ont repris les mouvements et provoqué les guerres interminables qui nous sont encore imposées en ce moment, avec l'appui du Rwanda, leur véritable patrie.

Tous ces projets machiavéliques peuvent se lire dans une politique de destruction systématique des archives pouvant attester de la situation des Banyarwanda transplantés au Nord Kivu et des Banyarwanda réfugiés au Sud Kivu. Profitant de l'occupation rapide de toutes les villes du Kivu (Goma et Bukavu), supposées posséder des archives concernant les Banyarwanda, ils ont procédé à la destruction générale des principaux documents. Ainsi, les historiens et politologues congolais ne peuvent plus accéder aux données de base pour attester de l'arrivée progressive des Banyarwanda au Congo. A Kinshasa, la capitale, ils ont d'abord détruit les archives du Gouvernement Général, conservées dans les bureaux de l'ancien siège du Premier Parlement congolais. Ils ont effacé, une fois de plus, toutes les traces concernant l'hébergement des transplantés et des réfugiés Banyarwanda au Congo, à partir de 1962.

Dans les bâtiments du Cabinet du Président de la République au Mont Ngaliema, qui contenaient tous les documents de la Première République et ceux de la Seconde République, ils se sont emparés prioritairement des résultats des études réalisées par le Service Présidentiel d'études, sous la coordination de l'Ingénieur Félix Malu wa Kalenga. Ils possèdent ainsi tous les plans de développement du Congo dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays.

S'agissant de la grande province du Kivu, ils ont toutes les informations des secteurs agricoles et miniers. Ces informations leur sont très utiles pour l'exploitation illicite des différentes réserves minières : l'or, le coltan, l'étain, le tungstène, etc.

Il convient donc de désigner les vrais responsables de cette nouvelle

phase des conflits entre les deux pays. Le Président Paul Kagame et ses troupes qui poursuivaient les génocidaires Hutu dans toute la forêt congolaise depuis le camp de Tingi Tingi jusqu'à Mbandaka n'a pas été accusé du génocide des Hutu, étant donné que Laurent-Désiré Kabila l'a défendu en niant tout massacre des Hutu dans la forêt et le long du fleuve Congo, principalement dans la ville de Mbandaka et ses faubourgs.

En arrivant à Kinshasa sans une véritable résistance, Paul Kagame avait donc réussi à agrandir son petit royaume en annexant le grand Congo. Voilà de quoi réveiller les rêves des fondateurs de l'empire Hima-Tutsi. Il ne restait plus aux Tutsi que « d'inventer » tous les moyens pour asseoir définitivement leur domination. Tous les actes posés ces dernières années montrent bien qu'ils ne sont pas prêts à y renoncer.

Relevons ensuite la responsabilité des grandes puissances occidentales, notamment les États-Unis d'Amérique et la Grande Bretagne. A la demande du Président Bill Clinton, les officiers noirs américains ont participé à l'encadrement des troupes rwandaises qui devaient affronter la « redoutable armée congolaise ». A cette époque, les Américains voulaient surtout chasser le Maréchal Mobutu Sese Seko, leur ancien protégé qui devenait trop encombrant. Le leader congolais Laurent-Désiré Kabila qui était placé à la tête du mouvement insurrectionnel des « Banyamulenge » n'avait pas d'armée.

Les « Kadogo », « les petits enfants » enrôlés de force par Laurent Désiré Kabila ne pouvaient pas combattre une armée composée d'hommes de métier comme l'armée congolaise. C'est donc l'armée de Kagame qui commandait et menait toutes les opérations dans les trois axes : Nord, vers Kisangani et Mbandaka, centre jusqu'à Kinshasa en passant par le Kasai et le Bandundu, et sud jusqu'au Katanga.

Les Américains savaient aussi que l'armée du Maréchal Mobutu était sous embargo international à la suite des troubles intervenus au Campus de Lubumbashi. Ces événements ont été exploités par la Belgique et les États-Unis d'Amérique pour accuser Mobutu d'avoir « massacré les centaines d'étudiants »¹⁵. Les troupes rwandaises bien armées étaient capables de surprendre les soldats congolais, d'autant plus que le Président Mobutu était affaibli par la maladie; ce qui fut fait en moins d'une année.

La découverte des minerais stratégiques que les natifs exploitaient selon des techniques artisanales va pousser les Rwandais à se servir copieusement, en entretenant les conflits armés dans toute la région des deux Kivu, pendant que l'Ouganda se réservait la province congolaise de l'Ituri, pour les mêmes raisons. Les conflits permanents entre les Hema

¹⁵ Signalons qu'il existe une abondante littérature concernant le « Massacre des étudiants » à Lubumbashi en 1990. La vérité est qu'il y a eu seulement un seul mort. Il n'était pas tué par les militaires. Il était tombé du deuxième étage de son home et s'était brisé le dos. Il est mort trois jours après avoir été admis à l'hôpital de Gécamines.

et les Lendu offraient aux Ougandais les multiples occasions d'intervenir, prétendant protéger leurs frères, les Hema.

Cette dernière phase des conflits se justifie par l'apport massif d'armes au pouvoir rwandais par les puissances occidentales déjà citées, mais aussi de l'ensemble de l'Union Européenne. Cela explique les accords passés, en 2023, entre le Rwanda et l'Union Européenne pour l'achat du coltan et autres minerais stratégiques, sachant bien que la plus grande partie provient du Congo. (16).

En outre, il faut relever le soutien important apporté au Rwanda par les multinationales intéressées par l'or et le coltan, qui s'enrichissent en organisant des pillages de nos matières premières, en fournissant des armes aux intermédiaires africains.

Soulignons enfin, sur le plan interne, la participation de nombreux hommes d'affaires congolais originaires de l'Est, à l'exploitation frauduleuse de toutes ces matières et qui les font passer par le Rwanda voisin. Parmi ces hommes, on compte des membres des gouvernements, des députés et sénateurs, des officiers généraux, etc. Ce commerce s'est développé durant les dix-huit années du régime du Président Joseph Kabila Kabange et se poursuit jusqu'à ce jour.

Toutes ces pratiques sont bien documentées par les organismes internationaux et régulièrement dénoncées à l'ONU comme à l'UE; mais elles ne sont pas combattues efficacement, faute de pression de la part des grands de ce monde. Tous les grands gardent le silence comme ils le font pour les Palestiniens du Gaza, avouant leur impuissance devant l'ONU.

En conclusion, ce sont les profits générés par l'exploitation des ressources minières du Kivu qui permettent la poursuite des conflits jusqu'à ce jour. La situation ne pouvait pas changer du jour au lendemain, avec l'arrivée du Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Les mêmes forces obscures continuent leurs pillages des matières premières et les massacres des populations congolaises. Le nombre des victimes de toutes ces agressions dépasserait largement 5 millions tendrait vers 10 millions d'habitants¹⁶.

Nous pouvons passer à présent à la cinquième et dernière partie dans laquelle nous proposons un aspect susceptible de nous épargner des combats quotidiens avec le Rwanda. Il s'agit de l'éloignement des Banyarwanda de la partie Est du pays.

16 Cf. <https://www.lautjournal.info/20230322/dix-millions-de-morts-depuis-1996>.

Les événements de 1996-1997 avaient causé plus de 3,9 millions de morts. Au nombre de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, il faut ajouter ceux qui sont victimes de violations des droits de l'homme, de malnutrition, de privations des soins médicaux, etc. Les autres événements survenus jusqu'à ce jour ont causé encore plus de victimes du côté des Congolais.

V. La seconde « Mission Immigration Banyarwanda » à l'intérieur du Congo, comme condition de la paix dans la région frontalière du Kivu?

Le vrai problème qui se pose et se posera toujours pour le Congo, c'est la paix dans la région frontalière du Kivu. La solution juridique concernant le statut des Tutsi et des Hutu rwandais, transplantés et implantés au Congo, se situe bien loin des véritables problèmes qui se posent sur le terrain, dans les provinces du Nord Kivu et Sud Kivu.

La présence des populations d'origine rwandaise dans la province du Kivu avait déjà suscité dès 1937, les convoitises du Mwami de l'époque ; il voulait avoir le droit de regard sur ses sujets déplacés au Congo. Les dirigeants actuels ne font que poursuivre une politique ancienne dictée par la poussée démographique et le rêve de domination Hima-Tutsi.

En plus, la présence de tous ces hommes dans une seule région du Kivu crée des problèmes sociaux et économiques insurmontables. Ainsi, dans la mesure où les Congolais acceptent que les Banyarwanda déjà installés de longue date, et même les « Banyamulenge » ou anciens réfugiés déjà confondus avec les autres, puissent demander en bonne et due forme la nationalité congolaise, il faudra ajouter une deuxième condition. Ils doivent quitter la frontière Est pour se fixer à l'intérieur du Congo, dans une région de leur choix. Il y a de vastes régions de savane faiblement occupées où les éleveurs peuvent développer leurs activités.

Pour y parvenir, la Belgique et les Nations Unies devraient aider le Congo à réaliser cette seconde transplantation des Banyarwanda du Kivu vers les terres inoccupées couvertes de savanes, à l'intérieur du pays. Il est à noter que même dans les provinces forestières comme celle de l'Équateur, il y a toujours moyen de faire de l'élevage comme l'avaient fait les Missionnaires belges à l'époque coloniale.

Les populations du Kivu pourront alors vivre en paix et les mesures exceptionnelles de sécurité seront prises dans cette partie du territoire congolais. Les Banyarwanda qui acceptent de vivre au Congo pourront couper définitivement le cordon ombilical avec le Rwanda. Là où ils choisissent de vivre, il faut les aider à s'intégrer. Certaines de ces dispositions devraient figurer dans la constitution du pays, pour éviter toute récidive.

Avec l'évolution actuelle des conflits, nous nous rendons compte que cette proposition traduit une certaine « naïveté » de notre part. En effet, pour plus d'une raison, les Banyarwanda pourront toujours la rejeter. D'ailleurs, il n'est pas non plus certain que les Congolais des territoires proposés puissent les accepter facilement. Déjà, à l'époque où nous avons fait cette proposition aux membres de la commission, et même à la plénière, certains s'étaient mis à rire pendant que d'autres avaient protesté vivement.

Donc, nous croyons plutôt qu'après avoir dégagé les responsabilités de

chacun, tout le monde devrait s'asseoir et discuter, dans un cadre approprié, sous l'égide de l'ONU, de l'UE et de l'UA, pour fixer un cadre plus solide de résolution définitive des conflits créés de manière artificielle, depuis bientôt un siècle.

C'est dans ce sens qu'il faut féliciter les prises de position actuelles des gouvernements américain, belge et britannique, de même que celui du Qatar, sans négliger celui de certains pays membres de l'UE, relatives aux pressions à exercer sur le Rwanda. Il faut donc discuter avec le Rwanda et non avec « les rebelles du M23 » qui, pour la plupart, ne sont pas des Congolais d'origine, ni d'adoption. Leurs revendications ne sont d'ailleurs fondées que sur les simples prétentions, sans éléments réels pouvant servir de preuves.

Il faut en même temps regretter et rejeter les idées propagées par les Autorités françaises depuis Sarkozy et par certains conseillers de Donald Trump qui considèrent les Provinces du Kivu comme appartenant à la fois au Congo et au Rwanda. Ainsi, d'après eux, les deux pays devraient exploiter ensemble les richesses du sol et du sous-sol.

Il faut ensuite offrir aux anciens Banyarwanda, installés au Congo par les Belges et par l'ONU, la possibilité d'acquérir la nationalité d'adoption le plus rapidement possible. Les organes spécialisés de l'ONU et de l'UA peuvent nous offrir les moyens de recenser tout le monde et d'établir un fichier complet des compatriotes d'adoption. Ceux qui refuseront de se soumettre à cette obligation, seraient considérés comme des étrangers et doivent se mettre en règle avec les lois du pays. Nous savons, en effet, que les Belges et les Nations Unies possèdent des archives concernant les Banyarwanda transplantés par la Mission « Immigration des Banyarwanda » et installés par l'ONU avec le concours du HCR.

Le Rwanda qui a tout intérêt à résoudre son problème démographique doit donc apprendre à négocier dans ce sens, car nous ne souhaitons pas le refoulement des Banyarwanda vers leur Mère-Patrie qu'ils aiment tant et dont ils servent partout les intérêts. Les Rwandais peuvent toujours circuler au Congo comme ils le faisaient du temps de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

Conclusion

Les origines des conflits Congo/Rwanda sont connues et sur ce plan nous n'avons rien à apporter de neuf. Il nous paraissait cependant utile de souligner la responsabilité de la Belgique, puissance coloniale, dans cette affaire pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les options courageuses prises autrefois et qu'il faut reprendre aujourd'hui pour venir à bout de ce litige. Sans remettre la bonne foi de la Belgique en cause, il faut avouer qu'elle nous a laissé une situation explosive que les gouvernements congolais respectifs ont de la peine à gérer. Il n'est donc

pas normal de voir la Belgique et l'ONU se débarrasser de cette affaire.

Un certain arbitraire ayant mis les populations autochtones du Kivu dans la situation difficile au point d'entraîner tout le peuple congolais, un autre arbitraire devra tirer le Kivu, aujourd'hui assez peuplé, du borbier dans lequel il se trouve pour sauver le reste du Congo. Si nous voulons que les Banyarwanda ne soient plus une cause de conflits et de revendications territoriales, ils doivent couper le cordon ombilical avec le Rwanda. Il faut les éloigner du Kivu qui leur donne l'illusion d'être toujours au Rwanda. Il faut aussi les obliger à prendre la nationalité congolaise d'adoption ou accepter de vivre au Congo en qualité d'étrangers et de remplir toutes les obligations réglementaires.

La mobilité des populations entre le Rwanda/Burundi et le reste du Congo devrait également faire l'objet de nouveaux accords pour garantir définitivement la paix dans la région des Grands Lacs, comme ce fut le cas à l'époque de création et du bon fonctionnement de la CEPGL.■

Centre d'Etudes Pour l'Action Sociale

Le CEPAS lance sa Newsletter !

Restez Informé(e) et engagé(e) pour un Congo plus juste et prospère !

✉ info@cepas.online ☎ +243 822893992/ 822915688 🌐 www.cepas.online 📱 @cepas_rdc